

Extinction de l'éclairage public



L'éclairage nocturne est source de pollution à différents titres :

- Il perturbe les écosystèmes en bouleversant la fréquence jour/nuit,
- Il a un impact sur la santé des personnes en perturbant l'horloge biologique et le sommeil,
- Il consomme de l'énergie et participe donc à l'augmentation des émissions de CO₂ dans l'atmosphère, tout en pesant fortement sur les coûts énergétiques.

L'expérience des villages pratiquant l'extinction de l'éclairage la nuit montre qu'il n'offre que des avantages, la gendarmerie nous informant qu'elle ne constate pas plus de méfaits dans ces communes.

Dans ces conditions, en complément du remplacement des lampadaires éclairant vers le sol et des ampoules par des LED, en partenariat avec la CCPC, nous couperons l'éclairage la nuit entre 23h et 6h, dès que les armoires électriques le permettront.

Les week-ends, la zone à proximité des salles communales sera éteinte vers 2h du matin.

Une attention particulière sera portée à la sécurité routière, avec un renforcement de la signalisation rétro réfléchissante.

Pour toute remarque ou question, merci de vous rapprocher du secrétariat de la mairie.

Déclaration de travaux

Dans quel cas déposer une déclaration préalable (DP) en mairie (quelques exemples):

- Pour une piscine, si elle est comprise entre 10 et 100 m², les règles locales d'urbanisme peuvent imposer des restrictions spécifiques.
- Pour un carport, si la surface est comprise entre 5 et 20 m², la hauteur et le choix des matériaux varient selon la zone

dans laquelle vous vous trouvez.

- Pour une clôture et/ou un portail, afin d'évaluer la hauteur et le choix des matériaux qui s'appliquent à votre zone.

N'hésitez pas à consulter notre PLU sur le site : bourghelles.com

Hommage



C'est avec émotion que nous avons appris le décès de **Monsieur Alain DELEBARRE, Retraité du Ministère du Travail, Ancien combattant AFN, Président des Anciens AFN de Bachy et Bourghelles, Garde d'honneur à Notre Dame de Lorette, Brancardier de Lourdes, Médaillé d'or du Don du sang,** le 6 avril 2021, à l'âge de 81 ans.

M. Delebarre était présent à chaque cérémonie commémorative dans notre village, aux côtés du maire, afin de rendre hommage aux combattants morts pour la Patrie et servir leur mémoire.

Il a toujours accompli cette tâche avec dignité et dévouement.

À notre tour, aujourd'hui de lui rendre un dernier hommage.

État civil 2020

Nous présentons nos excuses à la famille de Mme Madeleine Delemer, décédée le 27/06/2020 à l'âge de 95 ans, dont le nom n'a pas été repris dans la liste de l'état civil du Bulletin municipal 2021.



Cette photo a été prise en octobre 2019, lors du dernier repas des Aînés, où Madeleine faisait figure de doyenne !

Agenda

Cet agenda est fortement dépendant des consignes sanitaires qui seront en vigueur à la date de l'évènement.

Pour être informé le plus rapidement possible, consultez notre site ou notre page Facebook :

www.facebook.com/bourghelles/

8 mai
Victoire de 1945
En mai
Hauts-de-France Propres
29 mai
Mise à l'honneur des mamans de la commune
20 juin
Élections départementales et régionales (1 ^{er} tour)
19 juin
Fête de la musique par l'Harmonie L'Avenir de Bourghelles
27 juin
Élections départementales et régionales (Second tour)
14 juillet
Fête Nationale

Carnet

Naissance

Léa MERCIER CATTEAU née le 16 avril 2021 chez Mme Lucie CATTEAU et M. Stéphane MERCIER

Mariage

Lauriane GOMICHOn et **Adrián ALFARO AGUILA**, le 30/01/2021

Décès

Marie-Paule DELECOURT - MASQUELIER, le 24/02/2021



Comme une info

Le journal municipal de Bourghelles

n° 21 - Printemps 2021

bourghelles.com www.facebook.com/bourghelles/

Édito

Bourghelloises, Bourghellois, Le COVID-19 est malheureusement toujours d'actualité mais les indicateurs donnent des signes d'espoir. Différentes actions y contribuent, tout d'abord, le respect des gestes barrières et de toutes les recommandations gouvernementales, et ensuite la vaccination. La communauté de communes Pévèle Carembault a réussi à obtenir l'ouverture d'un second centre de vaccination, situé à Pont-à-Marcq, la demande d'un centre itinérant permettant d'être au plus près des habitants ayant été rejetée par l'ARS.

Le centre de Pont-à-Marcq s'est appuyé sur les mairies afin de proposer la vaccination prioritairement aux personnes de plus de 70 ans. Cette information a été relayée par les conseillers municipaux qui se sont rapprochés des Bourghellois concernés. Une cinquantaine de personnes ont ainsi pu être contactées et seront vaccinées prochainement.

Ce centre va ensuite fonctionner classiquement sur rendez-vous. Un troisième centre est à l'étude sur la commune de Cysoing.

Dans la commune, quelques activités en extérieur ont pu reprendre. En janvier, un atelier participatif permettant d'associer les habitants à une action d'intérêt général, a permis une cure de jouvence de l'espace Chico Mendès. Je tiens à les remercier, ce type de rencontre générant également des échanges fructueux. Si vous ne savez pas où se trouve cet espace naturel, le conseil des jeunes a créé des pancartes qui vous y conduiront.

Nous continuons notre démarche en faveur de l'environnement, en ouvrant un Refuge LPO* communal, ce qui vous permettra de vous en inspirer et peut-être de reproduire son fonctionnement. Nous allons également éteindre l'éclairage public en pleine nuit, à l'instar des communes voisines.

Nous avons accueilli deux nouveaux professionnels : une épicière ambulante qui vous apporte au pas de votre porte de nombreux produits, et un artisan luthier qui, en plus de réparer votre guitare, peut vous permettre de réaliser votre rêve : fabriquer vous-même votre instrument. Je leur souhaite la bienvenue.

Je terminerai par rendre hommage à Monsieur Alain Delebarre, président des UNC/AFN, Section Bachy-Bourghelles, qui nous a accompagnés depuis de nombreuses années lors de nos commémorations.

En attendant de pouvoir vous rencontrer prochainement dans des conditions « normales », avec un retour des activités communales et des festivités, prenez soin de vous.

Votre Maire, Franck Sarre

(*Ligue Protectrice des Oiseaux)

Agenda

Inscriptions à l'école des Valettes



Échos

Conseil des jeunes : Un atelier d'artistes !



Vie pratique

Une épicerie ambulante



Carnet

Hommage à M. Alain Delebarre, président des AFN



Banque alimentaire

Grâce à votre générosité, la Banque Alimentaire nous a décerné «**Le Diplôme d'Ambassadeur**» pour notre collecte de novembre dernier.

Merci à tous les Bourghellois, aux enfants de l'école des Valettes et à leurs parents pour ce bel élan de solidarité !

**Restos du cœur**

Traditionnellement les seniors de 70 ans et plus reçoivent fin décembre un colis de Noël.

Ils ont également le choix d'offrir le montant de ce coffret aux Restos du Cœur.



Cette année, la valeur de 10 coffrets a été offerte sous forme de produits d'hygiène et de première nécessité.

Chantier participatif (espace Chico Mendès)

La commune remercie tous les bénévoles qui ont participé au chantier participatif du samedi 23 janvier.

Cette opération a permis de débroussailler



le sous-bois et d'élaguer les arbres morts, de désherber la mare et recouvrir de terre les parties de bêche apparentes, de couper les saules osiers et de construire deux balustrades au petit pont.



Ce fut également un moment de partage et d'échange, permettant d'allier efficacité et convivialité.

Ce type d'appel à bénévoles pourra se représenter, dès que les conditions sanitaires seront plus sereines.

L'espace nature Chico Mendès est un lieu qui abrite de nombreux milieux qui accueillent une faune et une flore diversifiées. Il convient, pour préserver cette biodiversité et l'équilibre du site, de respecter la tranquillité des lieux, sans dégrader ni perturber les habitats.

Message du conseil des jeunes

«*Le samedi 13 mars, nous nous sommes rencontrés salle Nouveaux, pour réaliser les pancartes de balisage conduisant au site Chico Mendès.*

Pyrograveur, dremel et stylos peinture étaient de la partie !

Merci à Bernard et Philippe de nous avoir prêté leur matériel.

Bientôt vous pourrez admirer nos panneaux, en parcourant les rues de Bourghelles jusqu'à cet endroit qui protège la biodiversité.

Alors... À vos marques, prêts, marchez !! »

Le Conseil des Jeunes :

Alcide, Ernest, Mathilde, Margaux, Aurélien, César, Alric, Chloé et Sacha
Encadrés par : Céline,

Isabelle,
Christelle,
Catherine,
Philippe
et Lionel

**Jardin Refuge LPO***

Comme annoncé dans le bulletin municipal 2021, la commune s'est engagée à ouvrir un Refuge LPO communal sur le terrain situé le long du cimetière et à l'arrière du lotissement Guillaume de Garlande, et accessible par la rue A. Briand et la rue des Jonquilles.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de placer la biodiversité au cœur de notre politique environnementale, avec la préoccupation de pratiquer une gestion différenciée des espaces, de préserver la biodiversité en préservant les milieux qui constituent des réservoirs naturels, de connaître et faire connaître la biodiversité autour de chez soi et de s'impliquer dans sa protection.



1921 2021 Refuges LPO

Le site, qui regroupe des milieux variés comme un verger, une pelouse, des haies, sera équipé de nichoirs, de pancartes. La fauche tardive y sera pratiquée afin que les couloirs d'herbes et de fleurs sauvages relient les différents milieux les uns aux autres.

Vous pouvez vous aussi, créer un refuge LPO dans votre jardin, en adhérant au programme Refuge LPO.

Rendez-vous sur refuge.lpo.fr

(*Ligue protectrice des oiseaux)

Opération « Hauts-de-France Propres 2021 »

La 5^{ème}

édition de

l'opération

« Hauts-de-France Propres » qui devait avoir lieu en mars 2021 est reportée à une date ultérieure, probablement en mai.

Néanmoins il est toujours possible de « nettoyer la nature » individuellement ou en famille lors d'une promenade, en particulier le long des chemins de campagne où la végétation risque de masquer les déchets dans quelques semaines.

N'oubliez pas de prendre un sac plastique et des gants !

Flexipév'ailes, un nouveau service du réseau régional d'autocars Arc-en-Ciel

Le 25 janvier dernier, la Région a fait évoluer son offre de transport en commun sur le territoire de la CCPC.

Le service de navettes Pev'ailes est devenu Flexipév'ailes, un transport à la demande (TAD) d'arrêt en arrêt.

En reprenant les arrêts de la ligne 239, l'objectif principal reste de faciliter l'accès, pour les habitants du secteur, à la gare de Templeuve-en-Pévèle.

Flexipév'ailes fonctionne du lundi au vendredi, tout au long de l'année de 6h à 20h sur la ligne 239, avec des horaires fixes avant 9 h et après 16h.

Pour se rendre à la gare à tout moment dans la plage horaire, il suffit de réserver un trajet au plus tard une heure avant le départ souhaité. Le ramassage se fait à l'un des arrêts déjà existants sur l'ancien réseau des navettes Pev'ailes.

À Bourghelles :

Lotissement, Quennaumont, Château d'Eau, La Posterie



Pour réserver un trajet, vous devez créer un profil sur le service Flexipév'ailes selon 3 possibilités :

- sur smartphone via l'application Flexipév'ailes.

- par internet sur arc-en-ciel2.fr

- par téléphone au 03 20 89 30 30

Le service Flexipév'ailes est gratuit pour les habitants de Pévèle-Carembault, sur présentation de votre carte Pass Pass Pev'ailes au chauffeur, lors de votre montée.

En effet, la CCPC prend en charge le coût du transport.

City stade: rappel des horaires

Ouverture de 9h à 19h

Fermé les dimanches et jours fériés

« Terrain de foot » (rue Albert 1^{er})

Ouverture tous les jours de 9h à 20h

Nouveau à Bourghelles : une épicerie ambulante

Depuis quelques semaines, Alicia, charmante épicière, circule dans les rues du village à bord de sa camionnette flambant neuve, chaque vendredi de 13h à 16h.



Notre épicière vous propose divers produits alimentaires et de première nécessité. Les produits frais proviennent des petits producteurs des environs.

Si vous ne trouvez pas ce que vous souhaitez, elle peut éventuellement vous le rapporter la semaine suivante.

Elle se signale par des petits coups de klaxon. Alors, le vendredi après-midi, tendez l'oreille pour ne pas manquer ce service à la fois commercial et convivial !

N'hésitez pas à sortir pour vous approvisionner et entamer une petite discussion.

Vous pouvez aussi l'appeler au 07 82 95 28 74 pour lui demander de s'arrêter devant chez vous en lui donnant votre adresse postale ou en lui laissant un message par mél : aucoeurdesaisons4@gmail.com

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), en partenariat avec le Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure (SSMSI), réalise une étude sur le thème du cadre de vie et de la sécurité, du 19 avril au 6 juin 2021.

Enquête statistique sur le cadre de vie et la sécurité

Cette enquête, à caractère obligatoire, vise à mesurer la qualité de l'environnement et de l'habitat, le sentiment d'insécurité, ainsi

qu'à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques foyers seront sollicités. Ils seront prévenus par un courrier mentionnant le nom de l'enquêteur qui mènera l'entretien. Cet enquêteur de l'INSEE prendra ensuite contact avec eux pour les interroger, soit par téléphone, soit en face à face dans le strict respect des mesures barrières. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme le veut la loi, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Gestion différenciée

Depuis la loi "LABBÉ" du 6 février 2014, qui encadre l'utilisation des produits phytosanitaires pour les établissements publics, la commune s'est engagée vers une **gestion différenciée des espaces verts et le « zéro phyto »**.

C'est une gestion adaptée et évolutive qui attribue à chaque espace public un mode de gestion spécifique, déduit de ses caractéristiques sociales, fonctionnelles, patrimoniales et écologiques. Elle permet à la commune de mieux valoriser son territoire en maintenant une pression d'entretien soutenable pour les agents, **tout en contribuant à la préservation de la biodiversité et la protection de la ressource en eau.**

Cette gestion différenciée se déploie dans diverses actions :

- Aucun pesticide dans le village, y compris au cimetière
- Tonte adaptée à chaque espace en fonction de leur fréquentation et leur destination
- Acceptation de la flore spontanée et de la flore en pied d'arbre
- Pratique de la fauche tardive des zones de prairies, détournement des pelouses
- Gazons fleuris
- Diversification de la flore avec essences locales



Depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers sont eux aussi concernés par cette interdiction d'achat et d'utilisation des produits phytosanitaires, ils doivent s'adapter en utilisant des pratiques alternatives au désherbage chimique.

C'est en agissant chacun à son échelle, la commune comme les jardiniers amateurs, que les mentalités évolueront afin de réduire l'impact des actions humaines sur l'environnement pour préserver la biodiversité.

« CONSEILS AU JARDIN »

...pour favoriser la biodiversité

- DES HAIES ET DES ARBRES

« En France métropolitaine, 9 % des mammifères et 32 % des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition. » (*ONB : Office National de la Biodiversité)

Pour inverser la tendance, nous pouvons encore agir :

- En **préservant nos haies** ou en végétalisant les clôtures
- **En évitant de tailler les haies ou d'élaguer les arbres entre le 1^{er} avril et le 31 juillet, comme le recommandent les associations pour l'environnement** notamment pour protéger les oiseaux durant la période de reproduction.

Si vous n'avez pas la possibilité de respect



Le saviez-vous ?

32 % des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition en France métropolitaine *

ter cette période, vous devez vous assurer que vous ne détruisez pas de nid et ne perturberez pas une nichée

« Ainsi, le Merle noir, le Rouge-gorge familier, l'Accenteur mouchet, le Verdier d'Europe, le Pinson des arbres, et bien d'autres utilisent les enfourchures des branches pour accrocher leurs nids. » (LPO : Ligue Protectrice des Oiseaux)

Que dit la loi concernant les oiseaux protégés : « Il est interdit en tout temps la

destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids (même vides, donc) ; la perturbation intentionnelle notamment en période de reproduction et de dépendance ...

Concernant une perturbation intentionnelle, l'infraction constitue une contravention de 4^{ème} classe passible d'une amende de 750 € selon l'article R415.1 du Code de l'Environnement »

Autrement dit, on ne coupe rien avant que les derniers oisillons soient sortis du nid, soit au plus tôt, fin juillet.

- TONDEZ MOINS, TONDEZ MIEUX !

UN GAZON UNIFORME ET COURT EST UN DÉSERT BIOLOGIQUE !



« La masse d'insectes volants a chuté de 75 % en 30 ans » (*ONB)

Pour un retour de la biodiversité dans les pelouses :

- Laissons des zones d'herbes hautes et de fleurs sauvages, refuges et nourriture pour les insectes et petite faune,
- Décalons la première coupe (le 15 avril minimum, si pas trop tard !),
- Commençons par tondre au milieu du jardin afin que la petite faune ait le temps de se déplacer, en laissant notamment des bandes enherbées le long des haies pour ne pas blesser la faune qui s'y réfugie : les hérissons notamment !
- Espaçons les tontes (bienfait pour la nature, mais aussi gain de temps et moins de bruit !)...

(*Office National de la Biodiversité)

Rappel des règles de bon voisinage :

L'utilisation des outils bruyants, telles tondeuses, tronçonneuses, etc... est TOLÉRÉE les dimanches et jours fériés, uniquement de 10h à 12h.

Médiathèque

Savez-vous que :

- depuis janvier 2021, la municipalité a intégré le réseau des médiathèques de la communauté de communes Pévèle Carembault « **Graines de culture(s)** » ?



- vous pouvez, de chez vous, consulter en temps réel, l'ensemble des livres, des DVD, des périodiques pour chacune des 31 médiathèques, connaître leur disponibilité et les réserver ?

- avec votre compte lecteur du réseau vous pouvez lire la presse en ligne directement depuis votre ordinateur ?

Pour en savoir plus, rendez-vous dans votre médiathèque aux heures d'ouverture :

mardi de 16h30 à 18h30 (sauf périodes de vacances scolaires), mercredi de 16h30 à 18h30, et samedi de 10h30 à 12h30, ou par téléphone au 03 20 64 72 78 aux heures de permanences, ou sur le site :

mediatheques.pevelecarembault.fr/

Inscriptions rentrée 2021

L'école accueille les élèves de la petite section au CM2, ainsi que les toutes petites sections (enfants nés en 2019 – sous certaines conditions et dans la limite des places disponibles).



Pour toute demande de renseignements ou de rendez-vous, contacter le Directeur au 03 20 64 53 21 ou par mél : ce.0593602v@ac-lille.fr

Un tableau magique pour les CP

La classe de Mme Allaert a été pourvue d'un « tableau magique », c'est-à-dire un TNI (Tableau Numérique Interactif), financé par la commune et le CCAS. Beaucoup de possibilités d'enseignement s'offrent à elle pour le plus grand bonheur des enfants.

Les élèves regardent les doigts de la maîtresse et sont subjugués par ses pouvoirs !

Ce tableau élargit considérablement les activités possibles, et c'est en adéquation avec les outils actuels de l'école.

Randonner dans un rayon de 10 km

En cette période de restrictions et d'éloignement limité, vous êtes nombreux à vous promener dans notre beau village et à profiter de ses paysages verdoyants.

Pour aller plus loin... voici quelques propositions :

- Des balades informatives !

Découvrez chaque mois, un village de la Pévèle Carembault et son patrimoine, grâce aux QR Codes installés sur le parcours par l'Office du Tourisme.

En avril, et à moins de 10 km de Bourghelles, une 1^{ère} randonnée « augmentée » à Aix-en-Pévèle (11,5 km au départ de l'église).

Suivez ce lien pour une vidéo explicative : <https://fb.watch/4ggwe1FXtc/>

Concours des quartiers fleuris

Le premier passage du jury est pour bientôt ! (voir détails dans le flyer joint)

Nouveau cette année :

Les habitants qui entretiennent l'espace végétalisé communal situé près de leur domicile, ou leur trottoir en cailloux ou enherbé, peuvent retirer un écriteau de marquage en mairie. Ils bénéficieront d'un bonus de 5 points au concours, qui sera ajouté au total de points du quartier.

Si vous ne souhaitez pas que votre propriété soit photographiée, merci de le signaler en mairie.



En mai, c'est Cysoing qui sera le deuxième village « codé ».

- Autres lieux de promenades

Dans le bois de la Tassonnière à Cysoing (44 hectares), resté un peu sauvage : les sentiers sont praticables à pied.



Autour de Bouvines et Sainghin-en-Mélantois : sur votre parcours (7,9km), vous pourrez admirer deux églises remarquables, profiter du paysage et longer la Marque. (site RandoFamili)

Belles balades en perspective!

- Infos randos :

Actuellement, la pratique des activités de marche et de randonnée est autorisée avec des préconisations :

- sans limitation de temps
- à moins de 10 km du domicile (emporter un justificatif)
- de 6h à 19h
- 6 personnes maximum
- dans le strict respect des gestes barrières et d'une distanciation minimale de 2 mètres entre les pratiquants.

Semaine bleue



Travaux

La mise aux normes des sanitaires (toilettes adaptées PMR, Personne à Mobilité Réduite) de la salle des fêtes, de la mairie, de la salle Nouveaux et du bâtiment Brassens est terminée. Il reste encore quelques travaux de peinture pour parfaire le tout.

Ce chantier important a été réalisé par 2 sociétés, dont l'une est située à Bourghelles (ICS).

Dans le cadre du **plan de relance** visant à favoriser la reprise économique locale, une **subvention équivalente à presque 50%** de la somme totale nous a été accordée par le biais de l'ADVB (Aide Départementale Village et Bourg).



Parking rue du Maréchal Foch

Ce parking très utile pour les habitants du quartier ainsi qu'en complément de notre offre de stationnement toujours pertinente dans le centre du village, a dû être fermé pendant quelques jours, le temps de la réalisation des travaux de viabilisation de la future construction située à l'arrière. Le permis de construire ayant été obtenu, cette construction va pouvoir débuter.

Le parking est de nouveau ouvert en l'état, une prédéfinition des emplacements sera réalisée. Nous invitons tous les riverains à l'utiliser pour éviter les stationnements gênants

place Pasteur, le stationnement, même exceptionnel, sur les trottoirs rue Foch, et pour soulager le stationnement parfois difficile en haut de la rue Joffre.

Aménagements des quartiers (Rues Joffre, Albert 1^{er} et 8 mai)

Les plans de géomètre sont établis ainsi que les estimations des coûts des différents travaux.

À partir de ces éléments techniques et financiers, il est maintenant possible de faire des choix et d'étudier un plan pluriannuel d'investissements.



L'une des questions majeures à laquelle nous étions tenus de répondre portait sur l'intérêt de procéder à l'enfouissement des réseaux des différents concessionnaires. Ces travaux de plus en plus complexes à gérer de par l'absence de réactivité et d'aides des concessionnaires, représentent un surcoût de près de 50% et un report de plus d'un an des travaux de voirie pour chacune des phases de ces chantiers.

Tous ces travaux à caractère purement communal ne peuvent prétendre à aucune subvention, hormis pour la réfection de la surface de la chaussée, subvention que nous avons sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Dans ce contexte nous avons décidé, lors de la planification du budget 2021, de commencer directement les premiers travaux de voirie concernant, d'une part la première partie de la rue Albert 1^{er} et la rue du 8 mai, et d'autre part la réfection de la rue Joffre.

Ces travaux pourraient débuter au deuxième semestre 2021.

Budget 2021

Ce budget a été voté le 12 avril 2021. Les taux d'imposition (Taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti) n'ont pas été

augmentés.

La commune ne vote plus la taxe d'habitation dont la ressource est remplacée par une compensation de l'État et la récupération de la taxe sur le foncier bâti, antérieurement perçue par le Conseil Départemental. Nos deux taux ont fusionné.

Concernant l'imposition votée et perçue par notre communauté de communes, le taux de taxe sur les ordures ménagères passe de 14,17% à 16,15%, celui du foncier bâti passe de 0,227% à 2,90%, le taux du foncier non bâti reste inchangé, à 2,90%. Une taxe sur la gestion des milieux aquatiques (dont fossés) est instaurée à hauteur de 5€ environ, par habitant.

Élections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales sont prévues le même jour, et reportées d'une semaine, le 20 juin pour le premier tour et le 27 juin pour le second, si les conditions sanitaires le permettent.

Deux bureaux de votes seront mis en place dans la salle municipale.

Afin de tenir les bureaux, nous avons besoin d'électeurs volontaires pour assurer un des créneaux d'une durée de 2 heures.



Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie.

Inscriptions sur les listes électorales

Si vous souhaitez voter pour ces élections, vous pourrez faire votre demande d'inscription au plus tard le 7 mai 2021.

Depuis 2019, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales de votre commune toute l'année.

Vous pouvez faire votre demande en ligne sur service-public.fr ou en mairie, muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

L'inscription est automatique pour le jeune atteignant 18 ans et s'étant fait recenser à 16 ans. Par contre, s'il atteint 18 ans entre les deux tours d'une élection, il ne pourra voter qu'au second tour.

Aide à l'achat d'un vélo électrique

Pour la 3^{ème} année, la Pèvrèle Carembault a souhaité promouvoir la pratique du vélo au quotidien comme alternative à la voiture, en incitant les habitants à choisir ce moyen de transport pour se rendre au travail, faire leurs courses ou tout simplement se balader.

La CCPC vous propose de bénéficier d'une aide financière de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

La municipalité a décidé d'allouer une aide supplémentaire de 100 €, dès lors que le dossier a été validé par la CCPC. 375 dossiers de subvention seront traités (300 avaient déjà été déposés au 12 avril).

Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, déposez au plus vite votre demande sur le site :

<https://demarches.pevelecarembault.fr/>, accompagnée d'un devis.



Atelier compostage

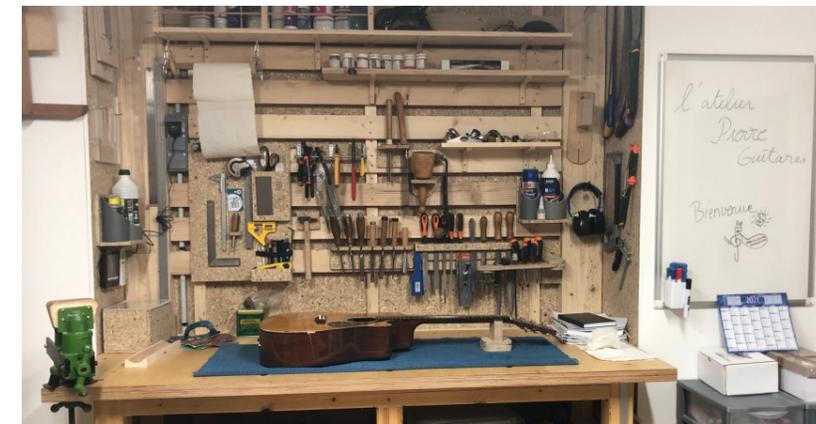
Pour diminuer le tonnage de déchets verts, la Pèvrèle Carembault met à votre disposition un bac à compost sous réserve de participer à une **initiation au compostage** en ligne.

Un composteur dans le jardin ? Pourquoi pas ? Mais quels sont les intérêts du compostage ?



- Valoriser les déchets du jardin et les déchets de cuisine pour obtenir un amendement 100 % naturel et gratuit.

Un luthier à Bourghelles



Bienvenue à l'Atelier "Pierre Guitares", nouvel artisan installé à Bourghelles, rue Albert 1^{er}!

Cet artisan luthier réalise l'entretien et les réparations de guitares mais également la fabrication sur-mesure.

Il dispense aussi des stages de loisirs de fabrication de guitare.

L'atelier est également à votre disposition si vous souhaitez vous-même construire ou retaper d'autres objets ou du petit mobilier, et que vous ne disposez pas de l'outillage nécessaire.

Renseignements au 06 87 25 59 73.

- Réduire d'environ 30 % le volume de ses déchets

Utilisation :

Potager, parterre de fleurs, pelouse, jardinières, paillage...



5 points positifs :

- Favorise la croissance des végétaux et les rend plus résistants
- Apporte de la matière organique au sol mais aussi des oligo-éléments (le fer, le manganèse, le cuivre, le zinc...)
- Favorise la diffusion des nutriments
- Améliore la porosité du sol, permettant une meilleure capacité de rétention d'eau.

- Limite l'apparition des maladies, prévient les intoxications et diminue les infections.

Plusieurs Bourghellois ont déjà participé à cette initiation et ont adhéré au compostage !

Il reste quelques places les Samedis 5 et 26 juin. Inscriptions sur le site :

www.pevelecarembault.fr — encart : «Atelier de compostage » via le formulaire d'inscription.

Une question?

Contactez le 03 20 79 20 80



NB : Un tas de compost est à votre disposition sur l'ancien terrain de foot rue Albert 1^{er}. Servez-vous...s'il en reste !